

Lundi 13 mai 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Oui les homéopathes vaccinent leurs patients !

Une récente émission diffusée le 9 mai sur France 2, *Envoyé Spécial*, a montré le retour de la rougeole, ce retour suscitant à juste titre l'inquiétude des autorités de santé. Dans ce contexte, les médecins homéopathes tiennent à réaffirmer qu'il n'existe aucune ambiguïté sur la vaccination dans leur pratique médicale. Le Syndicat national des médecins homéopathes français rappelle que la pratique homéopathique ne doit jamais être présentée comme une alternative à la vaccination. Les obligations légales vaccinales doivent être respectées par les médecins homéopathes. Ces derniers doivent expliquer à leurs patients que le traitement homéopathique ne peut pas être considéré comme une vaccination.

Il est donc totalement injustifié que la pratique médicale homéopathique soit montrée du doigt dans le débat en cours sur la trop faible couverture vaccinale dans notre pays. Rien ne peut la relier avec le recours à l'homéopathie.

Le SNMHF dénoncera donc toute tentative désignant la pratique homéopathique comme étant à l'origine de ce problème majeur de santé publique. Il s'agit d'un sujet trop grave pour laisser planer le moindre doute sur l'intégrité et le professionnalisme des médecins homéopathes.

Références

- SNMHF - « *Le faux certificat de vaccination, un acte répréhensible* », communiqué de presse du 29 février 2016
- BAGOT J.L et coll., « *Aucun médicament homéopathique ne peut être considéré comme un vaccin* », La Revue d'homéopathie, 2017.01.020

Contacts presse :

Dr Charles Bentz, président du SNMHF, dc.bentz@hotmail.fr, tél. 06 07 64 64 01
Relations presse p/o SNMHF : Jean Remy, jean.remy@intelligible.fr, tél. 06 75 91 38 15

A PROPOS DU SNMHF

Le Syndicat national des médecins homéopathes français rassemble les médecins libéraux qui considèrent que l'homéopathie apporte une réponse thérapeutique à la plupart des pathologies, en alternative ou en complémentarité des autres techniques médicales, auxquelles elle ne s'oppose pas. Il a pour objet la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Il milite pour une médecine libérale humaniste et considère que les médecins homéopathes ont toute leur place dans le système de santé dont nos concitoyens ont besoin.

www.snmhf.net